

RAPPORT ANNUEL



La Cour provinciale du Manitoba

2006-2007



La Cour provinciale du Manitoba

Notre mission :

Il est primordial qu'une cour, en accord constant avec les principes de justice, offre au public des services accessibles, indépendants et impartiaux sans accorder de traitement de faveur à qui que ce soit.

La Cour provinciale du Manitoba se consacre à la prestation de services à la population grâce à la gestion efficace des ressources disponibles. Elle assure également le maintien de la justice à l'égard des citoyens en faisant preuve d'intégrité et d'éthique, et conformément à la primauté du droit.

Table des matières

<i>Composition de la Cour</i>	5
<i>Passif éventuel</i>	6
<i>Le travail de la Cour</i>	6
- <i>Cours de circuit</i>	8
- <i>Affaires dont la Cour est saisie</i>	9
- <i>Temps écoulé jusqu'au règlement des accusations :</i>	
- <i>Centre de Winnipeg et cours de circuit</i>	10
- <i>Centres régionaux et cours de circuit</i>	11
- <i>Enquêtes médico-légales</i>	13
- <i>Loi sur les enquêtes relatives à l'application de la loi</i>	14
<i>Projets et initiatives de la Cour :</i>	
- <i>Projet de gestion initiale des causes de la Cour provinciale</i> <i>(auparavant Projet de gestion initiale des causes de violence familiale</i>	15
- <i>Tribunal de traitement de la toxicomanie – Winnipeg</i>	16
- <i>Projet de justice pour les jeunes affectés par l'ETCAF– Winnipeg</i>	18
- <i>Projet pilote de tribunal de la santé mentale</i>	18
<i>Survол et orientations futures</i>	19
- <i>Effectif</i>	20
- <i>Le Nord</i>	21
- <i>Juges suppléants</i>	21
- <i>Juges de paix judiciaires</i>	22
- <i>Notre personnel</i>	22
- <i>Accroître la confiance du public dans le système judiciaire</i>	22
<i>Annexes :</i>	
<i>A : Juges de la Cour provinciale</i>	24
<i>B : Cour provinciale – Lieux de séance</i>	27
<i>Utilisation de la Cour :</i>	
<i>C : Procès autres que pour violence familiale, Winnipeg</i>	34
<i>D : Procès fédéraux, Winnipeg</i>	36
<i>E : Procès d'adolescents, Winnipeg</i>	37
<i>F : Procès pour violence familiale, Winnipeg</i>	38

<i>G : Audiences de cautionnement pour adultes (violence familiale, adultes et infractions aux lois fédérales)</i>	39
<i>H : Décisions visant des adultes en détention (violence familiale, adultes et infractions aux lois fédérales)</i>	41
<i>I : Réponses à l'accusation et décisions visant des adultes en liberté - Violence familiale seulement</i>	42
<i>J : Séances administratives - Violence familiale et adultes en détention.....</i>	44
<i>K : Brandon et ses circuits</i>	45
<i>L : Dauphin et ses circuits</i>	46
<i>M : Portage la Prairie et ses circuits</i>	47
<i>N : The Pas et ses circuits</i>	48
<i>O : Thompson et ses circuits</i>	49
<i>P : Winnipeg et ses circuits</i>	51

Erratum – Rapports annuels 2004-2005 et 2005-2006

Prière de noter une correction à apporter aux rapports annuels 2004-2005 et 2005-2006 : à la page 14, le délai de production du rapport d'enquête médico-légale sur Leon Herman Bighetty, publié le 5 août 2005, devrait être de 6 mois et non de 30 mois.

Composition de la Cour

La Cour provinciale a vécu une autre année de profonde transition, marquée par non moins de douze changements à sa formation collégiale.

L'exercice 2006-2007 a commencé avec la vacance continue créée par la retraite du juge Wesley Swail en février 2006. Cette vacance n'allait être comblée qu'en octobre, quand le juge Brian Midwinter a été nommé juge de la Cour au Centre de The Pas et le juge Brent Stewart transféré de The Pas à Winnipeg.

En avril 2006, le juge Robert Kopstein a pris sa retraite après avoir servi la Cour à titre de juge depuis la constitution de celle-ci en 1973, au total 33 années de service comme juge à la Cour provinciale! La Cour allait devoir attendre à novembre avant que la vacance créée par la retraite du juge Kopstein soit comblée par la nomination de la juge Janice leMaistre.

En juin 2006, la juge Judith Webster a décidé de prendre sa retraite après dix-sept ans de service à la Cour provinciale, dont près de la moitié en qualité de juge en chef de la Cour. En 1993, la juge Webster avait été une des premières femmes juges auprès d'une cour provinciale canadienne à être nommée juge en chef. La vacance créée par le départ de la juge Webster allait être comblée par une autre femme membre de la profession juridique, la juge Catherine Carlson.

En août 2006, le juge Murray Thompson, du Centre de Thompson de la Cour, a été nommé juge en chef adjoint de la Cour, remplaçant l'ancien juge en chef adjoint Brian Giesbrecht, qui a été juge en chef adjoint de 1991 à 2005. J'ai beaucoup apprécié le conseil, la perspicacité et l'assistance du juge en chef adjoint Thompson en matière d'administration de la Cour provinciale.

En octobre 2006, le juge Murray Howell a pris sa retraite après vingt-et-un ans à la Cour provinciale, dont bon nombre au Centre de Thompson de la Cour. La vacance créée par la retraite du juge Howell allait être comblée par la nomination du juge Robert (Rocky) Pollack en décembre 2006.

La Cour provinciale a perdu deux de ses juges en novembre 2006, à la suite de nominations judiciaires faites par le ministre fédéral de la Justice : le juge Richard Chartier a été promu à la Cour d'appel du Manitoba et la juge Catherine Everett promue à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba (division familiale). Seule la vacance créée par la nomination de la juge Everett à la Cour du Banc de la Reine allait être comblée avant la fin de l'exercice 2006-2007, par la nomination du juge Rodney Garson en décembre 2006.

Le dernier changement à la formation collégiale de la Cour en 2006-2007 est survenu en mars 2007, quand le ministre fédéral de la Justice a nommé le juge Joyal à la Cour d'appel du Manitoba. On s'attend à ce qu'il y ait d'autres changements dans la composition de la Cour, d'autres retraites de juges étant escomptées au cours de l'exercice à venir.

Je tiens à remercier sincèrement tous les juges qui ont maintenant quitté la Cour provinciale pour leur énergie, leur engagement et leur dévouement à l'administration de la justice dans notre province.

Passif éventuel

Au 31 mars 2007, le passif éventuel du gouvernement du Manitoba pour les allocations de retraite et crédits de congé annuels non utilisés des juges de la Cour provinciale était de 1 357 651,20 \$ (848 862,33 \$ au titre des allocations de retraite et 508 788,93 \$ au titre des congés annuels).

Le travail de la Cour

La Cour provinciale du Manitoba a été constituée en vertu de la *Loi sur la Cour provinciale*. La Cour est un tribunal d'archives dont la compétence principale est en matière pénale, mais qui a aussi une compétence limitée, partagée avec la Cour du Banc de la Reine, en matière de droit de la famille en dehors de la ville de Winnipeg. Plus de 95 p. 100 de toutes les causes pénales au Manitoba se terminent à la Cour provinciale.

Après l'inculpation, la Cour provinciale entend les demandes de mise en liberté provisoire (sous caution) et préside les audiences d'introduction (première comparution), les examens initiaux, les audiences de décision, les enquêtes préliminaires (afin d'établir si la preuve est suffisante

pour ordonner qu'un accusé subisse un procès à la Cour du Banc de la Reine) et divers types de procès. La Cour provinciale entend également la majorité des affaires pénales mettant en cause des adolescents, en vertu de la *Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

La Cour provinciale entend des affaires relevant de diverses lois fédérales, notamment de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, et toutes les affaires relevant des lois provinciales, entre autres du *Code de la route* et de la *Loi sur la réglementation des alcools*. Elle préside aussi aux enquêtes tenues en vertu de la *Loi sur les enquêtes médico-légales* et examine les cas d'inconduite présumée de la police en vertu de la *Loi sur les enquêtes relatives à l'application de la loi*.

Chaque semaine à Winnipeg, un juge est désigné juge de service et un autre juge de service relève. Ces juges président les conférences préparatoires et entendent les affaires qui ne nécessitent pas de comparution devant un tribunal mais exigent néanmoins la décision d'un juge, telles que les demandes de mandats de perquisition. À Winnipeg, la Cour siège habituellement de 10 h à midi et de 14 h à 16 h. Outre les procès et audiences de mise au rôle (première comparution) inscrits à l'horaire ordinaire, les juges président d'autres séances à 9 h et 13 h, telles qu'audiences pour détermination de peine, prononcé de décision et violations d'ordonnances de sursis.

Exercice	Audiences de 9 h (Centre de Winnipeg)	Audiences de 13 h (Centre de Winnipeg)
2006-2007	310	329
2005-2006	293	232

La Cour tient également un certain nombre de conférences préparatoires et d'audiences de règlement. Au Centre de Winnipeg de la Cour en 2006-2007, il y a eu 478 conférences préparatoires et 324 conférences de règlement, chiffres semblables à ceux de 2005-2006, qui a vu 421 conférences préparatoires et 373 conférences de règlement. Les conférences de règlement sont semblables aux conférences préparatoires, en ce sens qu'elles visent à trouver des terrains d'entente entre les avocats, à confirmer que les avocats sont prêts pour l'audience au chapitre de la divulgation, à cerner les questions de droit et de preuve se rapportant à l'audience et à explorer le règlement possible de l'affaire. On tient une conférence de règlement quand l'affaire en cause doit faire l'objet d'une enquête préliminaire d'une durée prévue de deux jours ou plus ou s'il y a eu une demande « d'audience de mise au point » de la part de l'accusé ou de l'avocat de la Couronne.

Les statistiques d'utilisation relatives aux diverses séances de la Cour à Winnipeg figurent dans les annexes C à J. Un sommaire est fourni à chaque annexe pour aider à comprendre la fonction de ces séances de la Cour, par exemple, procès versus audiences de cautionnement ou de première comparution.

Cours de circuit

La Cour provinciale siège régulièrement dans plus de soixante collectivités à l'échelle du Manitoba. On appelle « circuit » les collectivités où la Cour se rend à partir d'un plus grand centre, tel que Winnipeg ou Thompson. C'est un aspect important du travail de la Cour provinciale. Les installations locales, telles que salles de la Légion et gymnases d'école, deviennent des salles d'audience ces jours-là. Les juges, les avocats de la Couronne et de la défense et les greffiers du tribunal se rendent à l'emplacement d'une cour de circuit en voiture, en avion, en hélicoptère ou en bateau. Pour une liste de tous les endroits où la Cour provinciale siège, voir l'annexe B.

En raison des distances et du nombre d'affaires traitées, les séances tenues dans les centres régionaux et les collectivités des cours de circuit sont mesurées en jours plutôt qu'en demi-journées comme on le fait à Winnipeg. Les cours de circuit, en particulier, siègent moins souvent et les affaires qui sont présentées à la Cour peuvent ne pas être divisées en séances spéciales mais toutes entendues lors d'une même séance regroupant adolescents, adultes et

parfois affaires de droit de la famille. Les annexes K à P contiennent les statistiques relatives à l'utilisation de la Cour dans les centres régionaux et les cours de circuit.

Affaires dont la Cour est saisie

Nous mesurons actuellement le nombre d'affaires dont la Cour provinciale est saisie au cours d'une année donnée par le nombre d'accusations ou d'instances plutôt que par le nombre d'accusés comparaisant devant elle. Une personne peut être inculpée de plus d'un acte criminel ou faire l'objet de plus d'une instance devant la Cour; par conséquent, on peut conclure que le nombre d'accusés devant la Cour, que ce soit des adultes ou des adolescents, sera inférieur au nombre d'affaires dont la Cour est saisie. Le tableau qui suit montre le nombre d'affaires dont la Cour a été saisie au cours de l'exercice 2006-2007.

2006-2007			
	Affaires non réglées de l'année précédente	Nouvelles affaires	Affaires réglées durant l'année
Accusations contre des adultes (y compris des entreprises)	71101	72560	73073
Infractions au <i>Code criminel</i>	64775	62963	64357
Infractions à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	2623	2674	2519
Infractions à d'autres lois fédérales	296	562	289
Infractions au <i>Code de la route</i>	1569	2880	2403
Infractions à d'autres lois provinciales	939	1215	1266
Autres affaires, p. ex. demandes, examens, audiences d'instruction	899	2266	2239
Accusations contre des adolescents	9326	16351	16258

Temps écoulé jusqu'au règlement des accusations

Dans les rapports annuels précédents, on donnait des renseignements sur la disponibilité de dates d'instruction. Pour ce faire, on mesurait le temps écoulé entre l'inscription d'un plaidoyer de non-culpabilité et la date du procès. Il s'agissait de la méthode communément utilisée pour signaler la disponibilité des dates de procès. Cependant, cette mesure ne tient pas compte du temps pendant lequel l'affaire a été devant le tribunal avant qu'un plaidoyer soit inscrit (la phase initiale du système). Par conséquent, le fait de mesurer le temps de la date de la première comparution à la date du règlement (ce qui tient compte non seulement des affaires qui ont fait l'objet d'un procès mais également de celles qui se sont terminées par un plaidoyer de culpabilité) reflète mieux la durée du cheminement d'une affaire dans le système de la Cour provinciale au Manitoba. Ainsi, les renseignements suivants tiennent compte du temps écoulé jusqu'au règlement des accusations au centre de Winnipeg et à ses cours de circuit et aux centres régionaux et à leurs cours de circuit pendant l'exercice 2006-2007.

Centre de Winnipeg et cours de circuits

Durant l'exercice 2006-2007, 50 p. cent des accusations non liées à la violence familiale au centre de Winnipeg ont fait l'objet d'un règlement dans les quatre mois suivant la date de la première comparution pour les adultes et les jeunes. Les autres accusations non liées à la violence familiale qui ont fait l'objet d'un règlement pendant l'exercice 2006-2007 ont été traitées dans les délais suivants à compter de la date de la première comparution : 18 p. cent en moins de 8 mois, 11 p. cent en moins de 12 mois, 9 p. cent en moins de 18 mois, et 12 p. cent en plus de 18 mois, pour les adultes et les jeunes.

Durant l'exercice 2006-2007, 64 p. cent des accusations liées à la violence familiale au centre de Winnipeg ont fait l'objet d'un règlement dans les quatre mois suivant la date de la première comparution pour les adultes et les jeunes. Les autres accusations liées à la violence familiale qui ont fait l'objet d'un règlement pendant l'exercice 2006-2007 ont été traitées dans les délais suivants à compter de la date de la première comparution : 19 p. cent en moins de 8 mois, 11 p. cent en moins de 12 mois, 17 p. cent en moins de 18 mois, et seulement 4 p. cent en plus de 18 mois, pour les adultes et les jeunes.

Pour ce qui est des cours de circuits de Winnipeg, durant l'exercice 2006-2007, 49 p. cent des accusations non liées à la violence familiale et 40 p. cent des accusations liées à la violence

familiale ont fait l'objet d'un règlement dans les quatre mois suivant la date de la première comparution pour les adultes et les jeunes. Les autres accusations qui ont fait l'objet d'un règlement dans les cours de circuit de Winnipeg pendant l'exercice 2006-2007, pour les adultes et les jeunes, ont été traitées dans les délais suivants à compter de la date de la première comparution :

	règlement en moins de 8 mois	règlement en moins de 12 mois	règlement en moins de 18 mois	règlement en plus de 8 mois
accusations non liées à la violence familiale	23%	13%	10%	5%
accusations liées à la violence familiale	20%	15%	20%	4%

Centres régionaux et cours de circuit

Durant l'exercice 2006-2007, dans les centres régionaux, 72 p. cent des accusations non liées à la violence familiale et 64 p. cent des accusations liées à la violence familiale ont fait l'objet d'un règlement dans les quatre mois suivant la date de la première comparution pour les adultes et les jeunes. Les autres accusations qui ont fait l'objet d'un règlement dans les centres régionaux pendant l'exercice 2006-2007, pour les adultes et les jeunes, ont été traitées dans les délais suivants à compter de la date de la première comparution :

	règlement en moins de 8 mois	règlement en moins de 12 mois	règlement en moins de 18 mois	règlement en plus de 8 mois
accusations non liées à la violence familiale	16%	7%	4%	2%
accusations liées à la violence familiale	21%	9%	4%	1%

Durant l'exercice 2006-2007, dans les cours de circuit des centres régionaux, 60 p. cent des accusations non liées à la violence familiale et 54 p. cent des accusations liées à la violence familiale ont fait l'objet d'un règlement dans les quatre mois suivant la date de la première comparution pour les adultes et les jeunes. Les autres accusations qui ont fait l'objet d'un règlement dans les cours de circuit des centres régionaux pendant l'exercice 2006-2007, pour les adultes et les jeunes, ont été traitées dans les délais suivants à compter de la date de la première comparution :

	règlement en moins de 8 mois	règlement en moins de 12 mois	règlement en moins de 18 mois	règlement en plus de 8 mois
accusations non liées à la violence familiale	20%	9%	7%	4%
accusations liées à la violence familiale	25%	11%	6%	4%

Certaines cours de circuit siègent chaque semaine, d'autres une fois par mois ou une fois tous les deux ou trois mois. Si une séance de la cour est annulée à cause de mauvais temps, cela contribue à l'accroissement du retard, les affaires étant alors reportées à la prochaine séance de la cour. La disponibilité de dates de procès est un sujet d'inquiétude dans le Nord, particulièrement au Centre de Thompson et pour ses circuits. Pour certaines affaires, la prochaine date de procès ou d'enquête préliminaire disponible peut être un an après l'inscription de la dénégaration de culpabilité. Pour la plupart des circuits du Centre de The Pas de la Cour, la prochaine date de procès disponible est dans environ six mois.

Dans l'ensemble, il est important de ne pas oublier les facteurs suivants, qui déterminent la disponibilité des dates de procès pour une instance quelconque à quelque moment que ce soit :

- le règlement d'affaires préalablement inscrites peu avant la date prévue du procès libère des dates de procès qui peuvent être prises ou non par d'autres affaires pour lesquelles on cherche à fixer une date de procès;
- la disponibilité des avocats de la Couronne et de la défense;
- le consentement à des ajournements de la part de la Couronne et de la défense, par exemple si une divulgation complète n'a pas été faite;
- l'accusé a été libéré et ensuite arrêté de nouveau pour des allégations de manquement aux conditions de la libération, ce qui entraîne un délai dans le règlement de ses accusations matérielles devant la Cour;
- le nombre de procès nécessitant plusieurs jours, pour lesquels il faut réserver une série de dates, de sorte que moins d'affaires peuvent être mises à l'horaire à ce moment-là.

La Cour, de concert avec les avocats de la Couronne, continue d'explorer de meilleures façons de gérer et d'établir l'horaire des procès et des règlements afin d'optimiser l'emploi du temps précieux de la Cour et de réduire les retards. La Cour continuera également de rappeler à la

Couronne et à la défense que l'ajournement ou le renvoi de causes ne devrait se faire que pour un motif valable et que l'objectif du système de justice pénale est de faire progresser les affaires vers un règlement en temps opportun afin que les accusés et les victimes puissent reprendre le cours normal de leur vie.

Enquêtes médico-légales

En vertu de la *Loi sur les enquêtes médico-légales*, si le médecin légiste en chef détermine qu'une enquête médico-légale doit être tenue, celle-ci est présidée par un juge de la Cour provinciale. À la fin des audiences, le juge qui préside l'enquête remet un rapport écrit au ministre de la Justice et au médecin légiste en chef. Le rapport doit comprendre toute recommandation du juge relative aux lois de la province et aux programmes, politiques et pratiques du gouvernement et des organismes et établissements publics concernés qui, de l'avis du juge, réduirait la probabilité de décès dans des circonstances semblables à celles qui ont mené au décès faisant l'objet de l'enquête. Le juge ne doit exprimer aucune opinion ni faire de déclaration permettant ou pouvant raisonnablement permettre d'identifier un coupable.

Le rapport d'enquête médico-légale doit être terminé dans les six mois qui suivent la fin des audiences de l'enquête, sauf si le juge en chef a approuvé une prolongation (d'au plus 3 mois ou, dans des circonstances exceptionnelles, de plus de 3 mois). Ce délai de six mois ne vaut pas pour les enquêtes médico-légales dont les audiences se sont terminées avant le 1^{er} juillet 2003.

Au 31 mars 2007, trois enquêtes médico-légales étaient en cours d'audiences. Deux enquêtes médico-légales avaient été demandées par le médecin légiste en chef mais les dates d'audience n'avaient pas encore été fixées ou avaient été fixées pour après le 1^{er} avril 2007. On attendait l'achèvement de cinq rapports d'enquête.

En 2006-2007, la Cour provinciale a publié huit rapports d'enquête médico-légale :

Nom de la personne décédée	Date du rapport	Délai de production du rapport
Eric Clipping	20 avril 2006	10 mois et 24 jours
Sharon Joyce Horn	13 juin 2006	5,5 mois
Dennis J. St. Paul	19 juillet 2006	2 mois
Keyanna Marie Snowdon	1 ^{er} août 2006	6 mois
Peter Stevenson	30 octobre 2006	3,5 mois
Melford William Nickoshie	11 décembre 2006	1 mois
John Erik Demery	22 décembre 2006	6 mois
Dennis Robinson	26 mars 2007	5,75 mois

Loi sur les enquêtes relatives à l'application de la loi

La *Loi sur les enquêtes relatives à l'application de la loi* établit la procédure qui doit être suivie lorsqu'une plainte est déposée à l'égard de la conduite d'un membre d'un organisme de maintien de l'ordre au Manitoba. La Loi prévoit deux procédures auxquelles la Cour provinciale est tenue de participer : « la révision » et « l'audience ». Si le commissaire de l'Organisme chargé des enquêtes sur l'application de la loi décide de classer une plainte, le plaignant peut lui demander de faire réviser sa décision par un juge de la Cour provinciale. En 2006-2007, les juges de la Cour ont présidé à dix révisions, chiffre légèrement plus élevé qu'en 2005-2006, où sept révisions avaient pris place.

Des audiences peuvent être tenues si le commissaire recommande une peine pour une faute disciplinaire et que le plaignant n'est pas d'accord avec la peine recommandée, ou si le commissaire défère la plainte à un juge pour que celui-ci décide si la plainte doit entraîner une mesure disciplinaire. En 2006-2007, la Cour provinciale a tenu neuf audiences; en 2005-2006, elle en avait tenu huit.

Projets et initiatives de la Cour

Projet de gestion initiale des causes de la Cour provinciale (autrefois projet de gestion initiale des causes de violence familiale)

Le projet de gestion initiale des causes de violence familiale a été pleinement mis en œuvre le 1^{er} mars 2004 et a bien réussi à atteindre les objectifs visés. Il a pour objet d'assurer qu'une fois qu'une affaire est devant un juge, un acte productif s'ensuivra (au lieu de renvois et retards à n'en plus finir), et les avocats de la Couronne et de la défense doivent respecter de stricts échéanciers pour que l'affaire progresse plus rapidement dans le système. Le projet a été conçu de concert avec les avocats de la Couronne et de la défense, l'administration des tribunaux et le Service de police de Winnipeg.

Le projet repose fondamentalement sur les coordonnateurs des formalités initiales, qui président les séances et veillent à ce que les questions administratives particulières soient réglées dans les délais convenus et que les accusés en détention ne soient transportés de la prison au tribunal que quand c'est nécessaire. Soixante-quinze pour cent de toutes les procédures qui précèdent la réponse à l'accusation prennent place devant les coordonnateurs des formalités initiales. Ainsi, les juges peuvent s'occuper des questions importantes en cour, telles que demandes contestées, demandes de mise en liberté sous caution, procès et reconnaissances de culpabilité. Un résultat de cette façon de procéder est qu'on a ajouté une journée complète de procès afin de réduire encore davantage les retards dans les procès. Un autre élément critique du projet a entraîné un changement important et marquant dans la pratique : les avocats de la Couronne sont maintenant affectés aux dossiers dès que ceux-ci arrivent dans leur bureau. L'avocat désigné peut ainsi prendre pleinement possession du dossier et veiller à ce que tout le travail nécessaire soit terminé promptement.

Le projet de gestion initiale des causes a produit les résultats suivants jusqu'à maintenant :

- ❑ le délai d'attente pour un accusé en liberté avant son procès a été réduit à 9 ½ mois;
- ❑ en moyenne, sous réserve de la disponibilité des avocats, un accusé en détention peut être traduit en justice aussi rapidement qu'un mois après l'inscription de sa réponse à l'accusation;
- ❑ les frais de temps supplémentaire encourus pour transporter les accusés en détention ont baissé de 94 000 \$ au cours de l'exercice 2006-2007;

- ❑ les avocats de la Couronne sont généralement satisfaits du nouveau système, qui réduit considérablement la répétition du travail; ils utilisent maintenant leur temps pour étudier les dossiers à fond et consulter les victimes;
- ❑ les travailleurs des services aux victimes d'actes criminels et les victimes mêmes ont remarqué un changement positif dû au fait qu'ils ont rapidement accès à l'avocat de la Couronne chargé de mener les poursuites; tenir les procès plus rapidement permet aux victimes de tourner la page et continuer leur vie;
- ❑ les avocats de la défense savent à quel avocat de la Couronne s'adresser et savent que cet avocat sera en mesure de discuter de l'affaire de façon productive.

Les personnes qui ont participé à la conception et à la mise en œuvre du projet ont été honorées de recevoir, en 2005, la médaille d'or pour gestion innovatrice de l'Institut d'administration publique du Canada et en 2006, le prix de service public des Nations Unies dans la catégorie Améliorer la prestation des services. Nous ne cessons de parfaire le projet, qui demeure une œuvre en évolution. Nous continuons de surveiller les indicateurs de rendement et faisons des ajustements en fonction des résultats. Le succès du projet de gestion initiale des causes a mené à une réforme de la gestion des formalités initiales dans d'autres domaines du système de la Cour provinciale. En octobre et novembre 2005, le projet a été étendu à toutes les accusations portées contre des adultes en détention ainsi qu'au circuit de Fisher Branch de la Cour. On s'attend à ce que le projet de gestion initiale des causes continue de contribuer à une réduction notable des arriérés de travail et des dépenses, ce qui améliorera l'accès au système de justice pénale, permettra une utilisation plus efficace des ressources provinciales et accroîtra la satisfaction à l'égard du système judiciaire. L'an prochain, nous projetons d'étendre le projet aux « dernières zones inexplorées » du travail de la Cour provinciale à Winnipeg, c'est-à-dire aux affaires mettant en cause des adultes et des adolescents en liberté.

Tribunal de traitement de la toxicomanie - Winnipeg

Le projet pilote qu'est le tribunal de traitement de la toxicomanie de Winnipeg a continué son travail en 2006-2007. Les buts à court terme du tribunal sont de réduire le récidivisme au moyen de programmes de traitement des toxicomanes supervisés par le tribunal, de briser le cycle toxicomanie, crime et incarcération, de renseigner les participants sur le soutien offert dans la communauté et d'améliorer leurs capacités de fonctionnement autonome en les aidant dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle et des relations interpersonnelles. Les buts à long terme du tribunal sont de diminuer le nombre de crimes

associés à la toxicomanie, de réduire les méfaits causés par l'usage de drogues et la toxicomanie, d'améliorer les relations familiales et de donner aux participants les outils nécessaires pour réussir dans leur travail et leurs études, se trouver un logement adéquat et avoir une bonne santé mentale et physique.

Le modèle adopté par le tribunal comporte six étapes : renvoi, orientation et évaluation, stabilisation, traitement intensif, maintien et promotion. Le tribunal suit une approche de « réduction des méfaits » qui reconnaît qu'il est possible que les participants rechutent dans leur lutte contre la toxicomanie, mais qui encourage néanmoins la responsabilité individuelle au moyen de visites hebdomadaires au tribunal et de tests de dépistage.

Les participants doivent satisfaire aux critères du programme pour y être envoyés, soit :

- participation d'au moins un an;
- période de stabilité et conformité au programme;
- poursuite de buts personnels dans le domaine de l'emploi, de l'éducation ou de la vie saine;
- recommandation favorable de l'équipe du tribunal de traitement de la toxicomanie.

Le participant reçoit des conseils juridiques et doit signer une renonciation à son droit à un procès, accepter la remise du prononcé de sa sentence et s'engager à s'inscrire auprès du tribunal de traitement de la toxicomanie. Il comparaît alors une première fois devant le tribunal, puis est libéré à des conditions compatibles avec le plan de traitement. Le participant commence ensuite une période pendant laquelle il comparaît régulièrement devant le tribunal, se soumet à des tests de dépistage périodiques et impromptus, et reçoit counseling et traitement. Chaque participant a accès à un éventail d'autres services de soutien qui améliorent ses chances de réhabilitation à long terme.

Le tribunal siège une fois par semaine et est précédé par une réunion du juge avec l'équipe de traitement et les parties. À l'aide de récompenses et de sanctions, le juge aide les participants à se conformer au plan de traitement. En 2006-2007, 36 personnes ont été envoyées au programme et 2 l'ont terminé avec succès. Il est entendu que puisque ce tribunal accepte des délinquants qui souffrent de dépendances graves et ont de longs antécédents criminels, il faut s'attendre à des rechutes. Ceci dit, ceux qui restent dans le programme ont connu un assez bon succès.

Projet de justice pour les jeunes affectés par l'ETCAF - Winnipeg

Le projet de justice pour les jeunes affectés par l'ETCAF s'est poursuivi pendant l'exercice 2006-2007. Ce projet reconnaît la nécessité d'une gestion intensive des risques pour les adolescents qui sont aux prises avec le système de justice pénale et dont on sait qu'ils sont affectés par l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale ou ETCAF. Le projet est une collaboration avec Justice Canada (Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes), Justice Manitoba, l'Interagency FASD Program, la Clinic for Drug and Alcohol Exposed Children, Santé Manitoba, le Service de police de Winnipeg et les Services de psychiatrie légale pour les jeunes. Les buts de ce projet pilote sont de rendre une décision appropriée dans le cas d'adolescents affectés par l'ETCAF, comprenant une évaluation multidisciplinaire et un accès amélioré à des services de soutien, et aussi de donner à toutes les personnes associées au système judiciaire ainsi qu'à la famille de l'adolescent de l'information sur le soutien offert dans la communauté aux jeunes affectés par l'ETCAF.

Projet pilote de tribunal de la santé mentale – Winnipeg

À la fin de l'exercice 2006-2007, la Cour provinciale participait activement à l'élaboration d'un tribunal de la santé mentale pour le centre de Winnipeg de la Cour. L'objectif principal d'un tribunal de la santé mentale est de s'assurer que les personnes accusées d'une infraction criminelle et évaluées comme ayant un trouble de la santé mentale grave et envahissant ne se morfondent pas en prison mais comparaissent devant un tribunal en temps opportun et ont la possibilité d'avoir accès aux soutiens et aux services appropriés afin de prévenir toute récidive.

Un comité directeur, présidé par le juge en chef et composé de représentants du système judiciaire, dont la Couronne et la défense, du Service de police de Winnipeg, de Services correctionnels Manitoba, de Santé Manitoba et de l'Office régional de la santé de Winnipeg, prévoit se rencontrer fréquemment au cours de l'année qui vient dans le but de mettre au point une proposition de projet pilote de tribunal de la santé mentale destinée au ministre de la Justice et au ministre de la Santé.

Survol et orientations futures

- Raymond E. Wyant, juge en chef

J'ai mentionné dans mes derniers rapports annuels que le projet de gestion initiale des causes de la Cour avait été mis en nomination pour le prix de service public des Nations Unies de 2006, et je suis fier d'annoncer qu'en juin 2006, accompagné par le premier ministre du Manitoba, monsieur Gary Doer, et par le ministre de la Justice et procureur général du Manitoba, monsieur Gord Mackintosh, ainsi que par des membres de l'équipe du projet provenant tant de l'administration des tribunaux que du Service des procureurs de Justice Manitoba, je me suis déplacé pour recevoir ce prestigieux honneur. Quelle merveilleuse expérience! La reconnaissance internationale de notre projet nous a donné un élan émotionnel qui nous a soutenus tandis que nous continuions de parfaire la gestion des formalités initiales et de planifier l'avenir du projet. Les derniers domaines d'expansion qui restent, pour ce qui deviendra essentiellement la façon dont nous gérons la plupart des affaires pénales portées devant le Centre de Winnipeg de la Cour, sont les affaires d'ordre général mettant en cause des adultes et des adolescents en liberté.

Quand on est dans les tranchées, il est parfois difficile de prendre du recul et de contempler ce qu'on a véritablement accompli. Les prix décernés par l'Institut d'administration publique du Canada et par les Nations Unies nous aident à apprécier ce que nous avons réalisé. Ceci dit, les indicateurs tangibles de succès que l'on trouve dans nos rapports d'évaluation trimestriels, tels que le taux d'affaires classées, sont plus importants.

Nos efforts ont aussi été reconnus et remarqués par de nombreuses autres juridictions tant au Canada qu'à l'étranger. Nous avons fait plusieurs exposés sur les changements apportés à la gestion de nos processus initiaux devant d'autres juridictions désireuses d'obtenir les mêmes résultats et succès.

Le taux d'affaires classées mesure le nombre d'affaires réglées par rapport au nombre de nouvelles affaires entrant dans le système. Nous voulons régler les affaires avec efficacité afin que le droit de l'accusé de subir son procès dans un délai raisonnable ne soit pas compromis et, ce qui est peut-être plus important, que les victimes et plaignants puissent tourner la page plus tôt et continuer leur vie. Si le taux d'affaires classées est de plus de 100 %, cela veut dire que

plus d'affaires ont été conclues que ne sont entrées dans le système. Si le taux d'affaires classées est de moins de 100 %, cela veut dire qu'un arriéré de travail s'est formé. Notre but est d'excéder 100 % chaque année, sans oublier cependant que le nombre de nouvelles accusations entrant dans le système est indépendant de la volonté des tribunaux.

Avant le début du projet entre avril 2003 et mars 2004, il y a eu 14 571 nouvelles accusations de violence familiale et 12 870 décisions, pour un taux d'affaires classées de 88 %. Les données pour l'exercice 2006-2007 montrent qu'il y a eu 13 757 nouvelles accusations et 13 169 décisions, soit un taux d'affaires classées de 96 %, ce qui reflète une hausse de 8 % pour l'exercice 2006-2007.

Le taux d'affaires classées de la cour de circuit de Fisher Branch pour l'exercice 2006-2007 a été de 122,8 % : 689 nouvelles accusations et 846 décisions. La première année de mise en œuvre du projet de gestion initiale des causes à la cour de circuit de Fisher Branch, le taux d'affaires classées avait aussi été supérieur à 100 %. Le projet à la cour de circuit de Fisher Branch a dépassé son but d'atteindre un taux d'affaires classées de 100 % pour les deux exercices!

Ces résultats sont la preuve indubitable qu'il est efficace de s'attaquer aux retards qui peuvent survenir et qui surviennent lors des formalités initiales dans le système judiciaire. Je remercie toutes les personnes associées au système judiciaire qui participent au projet de gestion initiale des causes pour leur détermination et leur précieux apport, qui ont rendu possibles ces améliorations au service de la Cour provinciale.

Effectif

Comme nous nous y attendions, nous avons connu une autre année de profonde transition au sein de notre formation collégiale, décrite en détail au début de ce rapport. La nomination rapide de nouveaux membres de la Cour continue d'être une source de préoccupation. Manquer de ressources judiciaires pendant quelque période de temps que ce soit entrave la capacité de la Cour de satisfaire à son obligation d'entendre les affaires sans tarder indûment, et la situation est exacerbée quand l'attente de la nomination d'un nouveau juge est longue.

Le Nord

Dans mes rapports annuels précédents, j'ai fait état de la nécessité d'avoir un troisième juge au Centre de Thompson de la Cour et je suis très reconnaissant au gouvernement d'avoir annoncé ce poste de juge additionnel. À la fin de l'exercice, le comité de nomination avait terminé son travail et une nomination est imminente. Comme je l'ai déclaré auparavant, bien que cette ressource judiciaire additionnelle pour les citoyens de Thompson et ses circuits soit importante pour améliorer l'accessibilité de la justice pour les citoyens du Nord, c'est en réalité bien loin d'être assez.

Il y a beaucoup plus à faire. Le Centre de Thompson de la Cour et ses cours de circuit font régulièrement face à un nombre élevé d'affaires et il devient de plus en plus difficile de traiter ces affaires en temps voulu. À ceci s'ajoute la difficulté constante d'inciter des gens à venir travailler dans le système judiciaire dans le nord du Manitoba et à y rester. Je répète également ce que j'ai décrit dans mes rapports précédents, pour ce qui est des lacunes des établissements de détention provisoire et de correction tant pour les adultes que pour les adolescents qui attendent leur procès ou qui ont été condamnés à la prison; et de l'inadéquation des installations de la Cour à Thompson, vu la variété des services qui y sont offerts et le manque de sécurité adéquate pour le personnel de la Cour.

Il faudra du temps pour régler ces problèmes, mais il y a peut-être des choses que nous pouvons faire dans l'intérim. Dans l'année à venir, j'ai l'intention de travailler avec les divers partenaires du système judiciaire afin de voir ce qui peut être fait pour parvenir à régler convenablement ces questions. Il est certainement bon de savoir que le gouvernement est conscient de ces importants problèmes.

Juges suppléants

J'attire de nouveau l'attention sur la nécessité d'avoir un réseau de juges suppléants auxquels faire appel lorsque la nomination d'un nouveau juge tarde, en cas d'absence inattendue d'un juge pour cause de maladie ou lors de la mise à l'horaire de causes ou d'enquêtes longues et complexes qui nécessiteront beaucoup de ressources judiciaires. La souplesse est un attribut primordial d'un système de juges suppléants, système qui existe dans la plupart des juridictions provinciales canadiennes.

Sans réseau de juges suppléants, mon seul choix quand un juge n'est pas disponible est de fermer des tribunaux, ce qui entraîne des retards dans les causes. Il est critique d'avoir un système bien doté et souple pour répondre aux demandes variées du système de justice pénale.

Juges de paix judiciaires

Le 29 mai 2006, les modifications à la *Loi sur la Cour provinciale* créant les trois catégories de juges de paix au Manitoba - judiciaires, provenant de la fonction publique et communautaires – sont entrées en vigueur. Dix-neuf juges de paix judiciaires ont été nommés, qui ont tous de nombreuses années d'expérience au sein du système judiciaire du Manitoba à des postes tels qu'administrateurs, greffiers adjoints et magistrats (comme ils étaient alors appelés). Au cours de l'année qui vient, mon intention est de veiller à ce que les juges de paix judiciaires reçoivent l'éducation qui les aidera dans leur nouveau rôle et d'offrir une formation qui leur permettra de jouer un plus grand rôle dans l'audition d'affaires contestées relevant du *Code de la route*, domaine où le retard des procès est un problème appréciable. On planifie également d'approfondir la formation et l'éducation des juges de paix provenant de la fonction publique et des juges de paix communautaires du Manitoba. C'est une période excitante pour la Cour, alors que nous songeons aux différentes façons dont les juges de paix peuvent améliorer le service que la Cour provinciale fournit à la population manitobaine.

Notre personnel

Nous disposons d'un personnel incroyablement dévoué et qui travaille d'arrache-pied pour appuyer le travail de la Cour provinciale. Je tiens à le remercier et à souligner l'effort qu'il met à servir les citoyens de notre province.

Accroître la confiance du public dans le système judiciaire

J'ai déjà dit combien il est important que le public ait confiance dans le système judiciaire et parlé de ce que la magistrature peut faire pour que cette confiance existe. Je continue de prôner les initiatives de vulgarisation du fonctionnement du système judiciaire, ayant observé de première main les avantages qu'apporte la tenue de discussions avec les citoyens intéressés de notre province sur le rôle et les responsabilités des juges et la façon dont les membres de

l'appareil judiciaire de notre gouvernement démocratique sont tenus responsables des décisions qu'ils prennent.

Je continue de faire partie du comité national sur l'efficacité et l'accès en matière de justice. Cet important comité national a déjà produit des rapports poussés sur les méga-procès, la gestion des dossiers et l'examen prioritaire des dossiers, et se penche maintenant sur les questions liées aux plaideurs non représentés par un avocat et l'utilisation de la technologie dans le système judiciaire. Le comité réunit des représentants de haut niveau de la magistrature, des avocats en exercice privé, des procureurs et des gouvernements fédéral et provinciaux pour discuter de questions liées à l'efficacité et à l'accès et recommander des initiatives que les ministres de la Justice peuvent considérer.

Nous vivons à une époque où le public s'intéresse vivement aux questions qui touchent au système judiciaire. Toutes les personnes qui sont associées à ce système doivent veiller avec vigilance à ce qu'il réponde aux besoins des gens qu'il sert. Et je crois qu'à la Cour provinciale du Manitoba, nous faisons des pas dans la bonne direction. Je me prépare avec plaisir à l'année qui commence, au cours de laquelle nous continuerons d'améliorer le travail du projet de gestion initiale des causes et songerons possiblement à d'autres idées visant à offrir le meilleur service de Cour provinciale à la population manitobaine.

Annexe A

Juges de la Cour provinciale au 31 mars 2007

Page 1 de 3

Juge	Date de nomination	Centre
Monsieur le juge en chef Raymond E. Wyant	<ul style="list-style-type: none">- Nommé juge en chef de la Cour provinciale pour la période du 10 juillet 2002 au 9 juillet 2009- Nommé juge à la Cour provinciale le 20 mai 1998	Winnipeg
Madame la juge en chef adjointe Mary Kate Harvie	<ul style="list-style-type: none">- Nommée juge en chef adjointe de la Cour provinciale pour la période du 18 septembre 2002 au 17 septembre 2009- Nommée juge à la Cour provinciale le 19 juillet 2000 (nomination entrée en vigueur le 26 juillet 2000)	Winnipeg
Monsieur le juge en chef adjoint Murray Thompson	<ul style="list-style-type: none">- Nommé juge en chef adjoint de la Cour provinciale pour la période du 2 août 2006 au 1^{er} août 2013- Nommé juge à la Cour provinciale le 26 mars 2003	Thompson
Monsieur le juge Howard Collerman	<ul style="list-style-type: none">- Nommé juge à la Cour provinciale le 1^{er} juillet 1975	Winnipeg
Monsieur le juge Charles N. Rubin	<ul style="list-style-type: none">- Nommé juge à la Cour provinciale le 1^{er} juillet 1975	Winnipeg
Monsieur le juge Brian D. Giesbrecht	<ul style="list-style-type: none">- Nommé juge à la Cour provinciale le 25 août 1976- Nommé juge en chef par intérim pour la période du 17 juin 1993 au 15 décembre 1993- Nommé juge en chef adjoint de la Cour provinciale pour la période du 1^{er} novembre 1991 au 31 décembre 2005	Brandon
Monsieur le juge Theodore J. Lismer	<ul style="list-style-type: none">- Nommé juge à la Cour provinciale le 17 janvier 1977	Winnipeg
Monsieur le juge Ronald J. Meyers	<ul style="list-style-type: none">- Nommé juge à la Cour provinciale le 6 avril 1977 (nomination entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1977)	Winnipeg
Monsieur le juge Marvin F. Garfinkel	<ul style="list-style-type: none">- Nommé juge à la Cour provinciale le 5 décembre 1979	Winnipeg
Monsieur le juge Charles K. Newcombe	<ul style="list-style-type: none">- Nommé juge à la Cour provinciale le 1^{er} février 1980	Winnipeg

Annexe A

Juges de la Cour provinciale au 31 mars 2007

Page 2 de 3

Juge	Date de nomination	Centre
Monsieur le juge Richard W. Thompson	- Nommé juge à la Cour provinciale le 28 janvier 1987	Dauphin
Monsieur le juge Brian M. Corrin	- Nommé juge à la Cour provinciale le 4 mars 1988	Winnipeg
Madame la juge Susan V. Devine	- Nommée juge à la Cour provinciale le 4 mars 1988	Winnipeg
Madame la juge Linda M. Giesbrecht	- Nommée juge à la Cour provinciale le 4 mars 1988	Winnipeg
Monsieur le juge John P. Guy	- Nommé juge à la Cour provinciale le 15 mai 1989	Winnipeg
Monsieur le juge Roger J. C. Gregoire	- Nommé juge à la Cour provinciale le 16 janvier 1991	The Pas
Madame la juge Krystyna D. Tarwid	- Nommée juge à la Cour provinciale le 6 juillet 1994	Brandon
Monsieur le juge Brian G. Colli	- Nommé juge à la Cour provinciale le 21 septembre 1994	Thompson
Monsieur le juge Robert G. Cummings	- Nommé juge à la Cour provinciale le 28 septembre 1994	Portage la Prairie
Madame la juge Heather R. Pullan	- Nommée juge à la Cour provinciale le 21 décembre 1994	Winnipeg
Monsieur le juge Brent D. Stewart	- Nommé juge à la Cour provinciale le 15 avril 1998	Winnipeg
Madame la juge Lynn A. Stannard	- Nommée juge à la Cour provinciale le 4 août 1999	Winnipeg
Monsieur le juge Sidney B. Lerner	- Nommé juge à la Cour provinciale le 4 août 1999	Winnipeg
Madame la juge Marva J. Smith	- Nommée juge à la Cour provinciale le 27 octobre 1999	Winnipeg
Madame la juge Judith A. Elliott	- Nommée juge à la Cour provinciale le 26 juillet 2000	Winnipeg
Madame la juge Kathlyn Mary A. Curtis	- Nommée juge à la Cour provinciale le 28 février 2001	Winnipeg
Monsieur le juge John Combs	- Nommé juge à la Cour provinciale le 26 mars 2003	Brandon
Monsieur le juge Fred H. Sandhu	- Nommé juge à la Cour provinciale le 30 avril 2003	Winnipeg

Annexe A

Juges de la Cour provinciale au 31 mars 2007

Page 3 de 3

Juge	Date de nomination	Centre
Monsieur le juge Timothy Preston	- Nommé juge à la Cour provinciale le 30 avril 2003	Winnipeg
Monsieur le juge Kenneth Champagne	- Nommé juge à la Cour provinciale le 13 avril 2005	Winnipeg
Madame la juge Kelly Moar	- Nommée juge à la Cour provinciale le 13 avril 2005	Winnipeg
Madame la juge Christine Harapiak	- Nommée juge à la Cour provinciale le 13 avril 2005	Dauphin
Monsieur le juge Robin A. Finlayson	- Nommé juge à la Cour provinciale le 31 janvier 2006	Winnipeg
Monsieur le juge Brian Midwinter	- Nommé juge à la Cour provinciale le 18 octobre 2006	The Pas
Madame la juge Janice leMaistre	- Nommée juge à la Cour provinciale le 22 novembre 2006	Winnipeg
Madame la juge Catherine Carlson	- Nommée juge à la Cour provinciale le 22 novembre 2006	Winnipeg
Monsieur le juge Robert (Rocky) Pollack	- Nommé juge à la Cour provinciale le 14 décembre 2006	Winnipeg
Monsieur le juge Rodney Garson	- Nommé juge à la Cour provinciale le 14 décembre 2006	Winnipeg

Annexe B

Cour provinciale – Lieux de séance
Page 1 de 7

ALTONA (*circuit de Winnipeg*)
Rhineland Pioneer Centre
221, 10^e Avenue Nord-Ouest

AMARANTH (*circuit de Portage la Prairie*)
Amaranth Memorial Hall
205, chemin Kinosota Nord

ARBORG (*circuit de Winnipeg*)
Salle communautaire

ASHERN (*circuit de Winnipeg*)
Centennial Hall

BEAUSEJOUR (*circuit de Selkirk*)
Palais de justice
20, 1^{re} Rue

BERENS RIVER (*circuit de Selkirk*)
Salle communautaire

BLOODVEIN (*circuit de Selkirk*)
Salle de bande

BOISSEVAIN (*circuit de Brandon*)
Civic Complex
420, rue South Railway

BRANDON
Cour provinciale
1104, avenue Princess, salle 100

BROCHET (*circuit de Thompson*)
Salle communautaire

CAMPERVILLE (*circuit de Dauphin*)
Salle communautaire

Annexe B

Cour provinciale – Lieux de séance
Page 2 de 7

CARMAN (*circuit de Morden*)
Salle des Dames auxiliaires
Légion royale canadienne n° 18
28, 1^{re} Rue

CHURCHILL (*circuit de Thompson*)
Légion royale canadienne
23 Hudson Square

CRANBERRY PORTAGE (*circuit de The Pas*)
Légion royale canadienne

CROSS LAKE (*circuit de Thompson*)
Salle communautaire

DAUPHIN
Cour provinciale
114, avenue River Ouest

EASTERVILLE (*circuit de The Pas*)
Salle communautaire

EMERSON (*circuit de Winnipeg*)
Hôtel de ville
104, rue Church

FISHER BRANCH (*circuit de Winnipeg*)
Salle du centre communautaire

FLIN FLON
Cour provinciale
143, rue Main, salle 104

GARDEN HILL (*circuit de Selkirk*)
Salle de bande de la Première Nation de Garden Hill

GILLAM (*circuit de Thompson*)
Centre récréatif

Annexe B

Cour provinciale – Lieux de séance
Page 3 de 7

GIMLI (*circuit de Winnipeg*)

École Gimli
64, 2^e Avenue

GOD'S LAKE NARROWS (*circuit de Thompson*)

Salle communautaire

GOD'S RIVER (*circuit de Thompson*)

École Amos Okemow

GRAND RAPIDS (*circuit de The Pas*)

Mission catholique romaine St. Alexander

KILLARNEY (*circuit de Brandon*)

Centre communautaire
300 Broadway

LAC BROCHET (*circuit de Thompson*)

Salle de bande

LAC DU BONNET (*circuit de Selkirk*)

Légion royale canadienne
45, avenue McArthur

LEAF RAPIDS (*circuit de Thompson*)

Salle du conseil municipal

LITTLE GRAND RAPIDS (*circuit de Selkirk*)

Salle de bande

LUNDAR (*circuit de Winnipeg*)

Salle communautaire

LYNN LAKE (*circuit de Thompson*)

Légion royale canadienne

MINNEDOSA

Cour provinciale
70, 3^e Avenue Sud-Ouest

Annexe B

Cour provinciale – Lieux de séance
Page 4 de 7

MOOSE LAKE (*circuit de The Pas*)
Salle communautaire

MORDEN
Cour provinciale
301, rue Wardrop

MORRIS (*circuit de Winnipeg*)
Salle de la légion de Morris

NEEPAWA (*circuit de Minnedosa*)
Bureaux municipaux de Neepawa
282, rue Hamilton

NELSON HOUSE (*circuit de Thompson*)
Centre de mieux-être

NORWAY HOUSE (*circuit de Thompson*)
Kendsew Sipi First Nation Multiplex

OXFORD HOUSE (*circuit de Thompson*)
Salle de bande

PAUINGASSI (*circuit de Selkirk*)
Salle de bande

PINEFALLS/POWERVIEW (*circuit de Selkirk*)
Salle de la légion
7, rue Tamarack
Pine Falls

POPLAR RIVER (*circuit de Selkirk*)
Salle de bande

PORTAGE LA PRAIRIE
Cour provinciale
25, rue Tupper Nord

PUKATAWAGAN (*circuit de The Pas*)
Mathias Colomb Cree Nation Youth Centre

Annexe B

Cour provinciale – Lieux de séance
Page 5 de 7

ROBLIN (*circuit de Dauphin*)

Immeuble provincial
117, 2^e Avenue Nord

ROSSBURN (*circuit de Minnedosa*)

Salle communautaire
Rue Main

RUSSELL (*circuit de Minnedosa*)

Centre communautaire du district de Russell
106, avenue Shell River

SANDY BAY (*circuit de Dauphin*)

Complexe communautaire de Sandy Bay
239, chemin Main
Première Nation de Sandy Bay

SELKIRK

Cour provinciale
235, avenue Eaton, salle 101

SHAMATTAWA (*circuit de Thompson*)

Salle de bande

SNOW LAKE (*circuit de The Pas*)

BPO Elks Lodge Hall
7, promenade Wekusko

SOUTH INDIAN LAKE (*circuit de Thompson*)

Aréna Fred Moore & Jimmy Spence

SPLIT LAKE (*circuit de Thompson*)

Salle de bande

STEINBACH

Cour provinciale
284, avenue Reimer

Annexe B

Cour provinciale – Lieux de séance
Page 6 de 7

SAINT-BONIFACE (*circuit de Winnipeg*)

Cour provinciale
227, boulevard Provencher

ST. MARTIN (séances tenues à Gypsumville) (*circuit de Winnipeg*)
Salle communautaire

ST. PIERRE-JOLYS (*circuit de Winnipeg*)

Centre de services bilingues de la région de la rivière Rouge
427, rue Sabourin

ST. THERESA POINT (*circuit de Selkirk*)

SIOUX VALLEY (*circuit de Brandon*)
Resource Centre

STONEWALL (*circuit de Winnipeg*)
Salle IOOG

SWAN RIVER
Cour provinciale
201, 4^e Avenue Sud

TEULON (*circuit de Winnipeg*)
Rockwood Centennial Centre

THE PAS
Cour provinciale
300, 3^e Rue Est

THOMPSON
Cour provinciale
59, chemin Elizabeth

VIRDEN
Cour provinciale
232, rue Wellington Ouest

WAYWAYSEECAPPO (*circuit de Minnedosa*)
Salle de bande

Annexe B

Cour provinciale – Lieux de séance
Page 7 de 7

WINNIPEG

Cour provinciale
Palais de justice
408, avenue York, rez-de-chaussée

WINNIPEG (procédures sommaires)

Cour provinciale
373 Broadway, rez-de-chaussée
Winnipeg (Manitoba)

Annexe C

Utilisation de la Cour : Procès autres que pour violence familiale, Winnipeg

Page 1 de 2

Sommaire

À Winnipeg, les audiences de mise au rôle des procès qui n'ont pas trait à une affaire de violence familiale prennent place dans la salle d'audience 404 tous les matins des jours où la Cour siège. Les procès qui ont lieu sont ensuite instruits dans les salles d'audience 404, 405, 406 et 407.

Mois	Salle d'audience	½ journées prévues		½ journées utilisées		Nb moyen d'heures par ½ journée	
		2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007
AVRIL							
	404	42	36	25	22	1,8	1,6
	405	22	20	18	17	2,0	1,8
	406	24	20	14	16	1,1	1,4
	407	30	22	21	12	1,7	1,1
MAI							
	404	36	40	23	26	1,5	1,7
	405	26	32	19	23	1,6	1,7
	406	24	38	14	26	1,6	1,4
	407	22	20	16	14	1,8	1,3
JUIN							
	404	44	44	28	29	1,8	1,6
	405	34	42	27	30	1,9	1,2
	406	32	22	23	14	2,0	1,6
	407	22	24	14	15	1,6	1,8
JUILLET							
	404	40	42	26	26	2,1	1,8
	405	26	26	18	17	2,1	1,8
	406	26	22	22	13	2,1	1,9
	407	8	0	5	0	1,7	0
AOÛT							
	404	44	44	29	28	1,8	1,8
	405	38	36	27	26	1,6	1,5
	406	22	38	17	26	1,7	1,8
	407	10	4	8	2	1,9	1,5
SEPTEMBRE							
	404	38	36	23	21	1,7	2,1
	405	28	28	19	14	1,7	1,4
	406	28	28	22	20	2,0	1,4
	407	10	14	8	8	1,9	1
OCTOBRE							
	404	40	42	27	24	1,7	1,7
	405	28	28	21	19	1,6	1,5
	406	22	22	15	15	1,6	1
	407	20	24	15	15	1,6	1,6

Annexe C

Utilisation de la Cour : Procès autres que pour violence familiale, Winnipeg

Page 2 de 2

Mois	Salle d'audience	½ journées prévues		½ journées utilisées		Nb moyen d'heures par ½ journée	
		2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007
NOVEMBRE							
	404	40	44	26	27	1,5	1,2
	405	30	28	22	18	1,6	1,5
	406	24	32	17	20	1,3	1,4
	407	20	22	14	15	1,5	1,9
DECEMBRE							
	404	36	30	22	18	1,6	1,8
	405	34	18	26	15	1,6	1,4
	406	24	14	13	12	1,5	1,0
	407	22	10	14	7	1,2	1,5
JANVIER							
	404	42	42	29	27	1,8	1,8
	405	36	40	22	29	1,9	1,4
	406	30	32	18	22	2,0	1,1
	407	28	20	20	11	1,4	1,3
FÉVRIER							
	404	40	42	22	25	1,2	1,6
	405	28	36	18	27	1,7	1,4
	406	36	22	32	19	2,1	1,4
	407	26	42	17	34	1,9	1,6
MARS							
	404	46	46	27	31	1,6	1,7
	405	34	40	25	27	1,4	1,6
	406	28	40	18	30	1,7	1,8
	407	8	18	4	12	1,8	1,2

Annexe D

Utilisation de la Cour : Procès fédéraux, Winnipeg

Sommaire

Les audiences de mise au rôle des procès pour infraction à une loi fédérale (exclusion faite des infractions au Code criminel) prennent place dans la salle d'audience 409 tous les matins des jours où la Cour siège. Les procès qui ont lieu sont instruits dans les salles d'audience 409 et 411.

Mois	Salle d'audience	½ journées prévues		½ journées utilisées		Nb moyen d'heures par ½ journée	
		2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007
AVRIL							
	409	42	32	25	22	2,0	1,4
	411	26	12	25	9	2,2	1,5
MAI							
	409	36	38	23	25	1,9	1,2
	411	12	16	9	9	1,8	1,1
JUIN							
	409	44	44	29	26	1,9	1,2
	411	30	10	20	5	1,4	1,1
JUILLET							
	409	40	28	26	21	1,8	1,6
	411	0	4	0	2	0	0,8
AOÛT							
	409	44	42	30	30	2,0	1,4
	411	12	4	11	2	2,1	0,8
SEPTEMBRE							
	409	36	38	29	29	2,1	1,5
	411	8	12	6	7	1,3	1,8
OCTOBRE							
	409	40	44	26	29	2,4	1,3
	411	20	8	15	6	1,6	1,3
NOVEMBRE							
	409	40	40	28	26	1,9	1,1
	411	20	18	15	12	1,6	1,6
DÉCEMBRE							
	409	36	28	23	23	1,4	1,3
	411	12	6	8	4	1,2	2,2
JANVIER							
	409	42	42	29	29	1,6	1,4
	411	28	18	23	14	2,2	2,1
FÉVRIER							
	409	38	40	25	28	1,6	1,4
	411	12	10	7	8	1,8	2,2
MARS							
	409	46	36	31	29	1,3	1,5
	411	10	2	8	1	1,6	1

Annexe E

Utilisation de la Cour : Procès d'adolescents, Winnipeg

Sommaire

Les audiences de mise au rôle des procès mettant en cause un adolescent prennent place dans la salle d'audience 306 tous les matins des jours où la Cour siège. Les procès qui ont lieu sont ensuite instruits dans les salles d'audience 306 et 307.

Mois	Salle d'audience	½ journées prévues		½ journées utilisées		Nb moyen d'heures par ½ journée	
		2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007
AVRIL							
	306	40	36	30	24	1,8	1,2
	307	16	16	9	13	1,9	1,7
MAI							
	306	38	36	19	21	1,1	1,7
	307	18	10	12	8	1,6	1,5
JUIN							
	306	44	40	27	25	1,3	1,6
	307	26	22	18	17	2,1	1,9
JUILLET							
	306	22	26	12	19	1,4	1,8
	307	1	2	1	1	0,75	1,2
AOÛT							
	306	14	20	11	13	1,7	1,2
	307	1	2	1	1	3	0,5
SEPTEMBRE							
	306	38	34	23	22	1,0	1,7
	307	10	8	6	4	1,0	1
OCTOBRE							
	306	30	42	23	26	1,7	1,4
	307	0	16	0	10	0	1,3
NOVEMBRE							
	306	36	38	24	25	1,6	1,2
	307	22	10	16	7	1,7	2,5
DÉCEMBRE							
	306	32	22	21	15	1,4	1,5
	307	18	16	13	11	1,5	1,8
JANVIER							
	306	42	38	21	25	1,3	1
	307	14	16	8	13	1,4	1,4
FÉVRIER							
	306	34	32	20	19	0,84	1
	307	32	8	24	7	1,7	1,6
MARS							
	306	36	36	25	27	1,8	1,9
	307	24	14	17	10	1,9	1,5

Annexe F

Utilisation de la Cour : Procès pour violence familiale, Winnipeg

Sommaire

Les audiences de mise au rôle des procès pour violence familiale prennent place dans la salle d'audience 403 tous les matins des jours où la Cour siège. Les procès qui ont lieu sont instruits dans les salles d'audience 403 et 412.

Mois	Salle d'audience	½ journées prévues		½ journées utilisées		Nb moyen d'heures par ½ journée	
		2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007
AVRIL							
	403	42	36	26	22	1,8	1,5
	412	10	22	7	16	1,3	1,2
MAI							
	403	36	40	19	24	2,1	1,6
	412	22	18	14	10	1,8	1,8
JUIN							
	403	44	44	25	31	1,8	1,9
	412	18	18	15	13	1,6	2,2
JUILLET							
	403	38	38	26	23	1,9	1,8
	412	16	24	13	16	1,7	1,3
AOÛT							
	403	44	44	26	27	2,0	1,8
	412	26	16	18	10	1,7	2
SEPTEMBRE							
	403	38	36	22	22	1,9	1,7
	412	18	28	12	17	1,6	0,9
OCTOBRE							
	403	40	42	21	29	2,1	1,8
	412	0	24	0	0	0	1,7
NOVEMBRE							
	403	40	42	23	29	1,8	1,8
	412	20	24	15	20	1,6	1,7
DÉCEMBRE							
	403	36	42	24	27	1,6	1,5
	412	16	32	12	19	2,1	3
JANVIER							
	403	42	30	22	18	2,2	1,6
	412	22	20	15	13	1,4	1,5
FÉVRIER							
	403	40	40	25	23	1,7	1,5
	412	26	24	19	16	1,6	1,6
MARS							
	403	46	44	28	26	1,8	2
	412	30	26	19	14	2,0	1,3

Annexe G

Utilisation de la Cour : Audiences de cautionnement pour adultes
(violence familiale, adultes et infractions aux lois fédérales)

Page 1 de 2

Sommaire

Depuis novembre 2005, toutes les affaires inscrites pour cautionnement sont d'abord triées par un coordonnateur des formalités initiales (PTC), puis renvoyées devant un juge si nécessaire. Cette façon de procéder assure le déroulement efficace des audiences de cautionnement et donne le temps d'y rendre les décisions de détention peu compliquées.

La salle d'audience 301 sert de cour de triage. Elle est présidée par deux PTC, chargés du rôle de violence familiale (301 DV) et du rôle des accusations visant des adultes et infractions aux lois fédérales (301 AC).

La salle d'audience 304 est utilisée pour les affaires de violence familiale et la salle d'audience 305 pour les affaires visant des adultes en détention. Les affaires mettant en cause des adultes en détention pour infraction à une loi fédérale sont pour la plupart entendues dans la salle d'audience 305, mais peuvent parfois l'être dans la salle 304.

Mois	Salle d'audience	½ journées prévues	½ journées utilisées	Nb moyen d'heures par ½ journée
Avril				
PTC	301 DV	19	19	1,9
PTC	301 AC	19	19	2,3
Juge	304	38	27	1,9
Juge	305	38	33	2,2
Mai				
PTC	301 DV	22	22	1,9
PTC	301 AC	22	22	2,1
Juge	304	44	33	2,0
Juge	305	44	38	2,0
Juin				
PTC	301 DV	22	22	1,9
PTC	301 AC	22	22	2,3
Juge	304	44	34	1,9
Juge	305	44	41	2,2
Juillet				
PTC	301 DV	20	20	2,2
PTC	301 AC	20	20	2,5
Juge	304	40	34	2,0
Juge	305	40	35	2,3
Août				
PTC	301 DV	22	22	2,1
PTC	301 AC	22	22	2,5
Juge	304	44	38	2,2
Juge	305	44	42	2,2
Septembre				
PTC	301 DV	20	20	2,2
PTC	301 AC	20	20	2,4
Juge	304	40	33	2,2
Juge	305	40	38	2,0

Annexe G

Utilisation de la Cour : Audiences de cautionnement pour adultes
(violence familiale, adultes et infractions aux lois fédérales)

Page 2 de 2

Mois	Salle d'audience	½ journées prévues	½ journées utilisées	Nb. moyen d'heures par ½ journée
Octobre				
PTC	301 DV	21	21	2,2
PTC	301 AC	21	21	2,1
Juge	304	42	35	2,0
Juge	305	42	35	2,1
Novembre				
PTC	301 DV	21	21	2,0
PTC	301 AC	21	21	2,4
Juge	304	42	36	2,3
Juge	305	42	40	2,1
Décembre				
PTC	301 DV	20	20	2,0
PTC	301 AC	20	20	2,2
Juge	304	40	36	2,2
Juge	305	40	37	2,2
Janvier				
PTC	301 DV	22	22	2,2
PTC	301 AC	22	22	2,5
Juge	304	44	39	2,1
Juge	305	44	42	2,2
Février				
PTC	301 DV	20	20	2,1
PTC	301 AC	20	20	2,4
Juge	304	40	37	2,2
Juge	305	40	38	2,3
Mars				
PTC	301 DV	22	22	1,9
PTC	301 AC	22	22	2,2
Juge	304	44	35	2,0
Juge	305	44	41	2,2

Annexe H

Utilisation de la Cour : Audiences de décision visant des adultes en détention
(violence familiale, adultes et infractions aux lois fédérales)

Sommaire

Depuis novembre 2005, toutes les affaires relatives à un cas de violence familiale, à un prévenu adulte ou à une infraction à une loi fédérale dans lesquelles l'accusé reste en détention sont présentées devant un PTC dans la salle d'audience 308 jusqu'à ce que l'accusé soit prêt à inscrire sa réponse à l'accusation. Toutes les affaires prêtes à être décidées sans procès sont entendues par un juge dans la salle d'audience 401.

Mois	Salle d'audience	½ journées prévues	½ journées utilisées	Nb moyen d'heures par ½ journée
Avril				
PTC	308	11	11	2,8
Juge	401	29	29	1,8
Mai				
PTC	308	13	13	2,9
Juge	401	35	33	2,3
Juin				
Juin				
PTC	308	14	14	2,7
Juge	401	36	36	1,8
Juillet				
PTC	308	12	12	2,7
Juge	401	36	36	1,8
Août				
PTC	308	14	14	2,8
Juge	401	41	40	1,6
Septembre				
PTC	308	13	13	2,5
Juge	401	37	36	1,7
Octobre				
PTC	308	13	13	2,7
Juge	401	38	36	1,7
Novembre				
PTC	308	13	13	2,7
Juge	401	39	39	1,8
Décembre				
PTC	308	12	12	2,8
Juge	401	34	33	1,8
Janvier				
PTC	308	13	13	2,5
Juge	401	40	37	1,6
Février				
PTC	308	12	12	2,5
Juge	401	36	36	2,0
Mars				
PTC	308	14	14	2,3
Juge	401	40	38	1,7

Annexe I

Utilisation de la Cour : Réponses à l'accusation et décisions visant des adultes en liberté
- Violence familiale seulement

Page 1 de 2

Sommaire

Depuis mars 2004, toutes les affaires de violence familiale dans lesquelles l'accusé a été remis en liberté sont entendues par un PTC dans la salle d'audience 308 jusqu'à ce que l'accusé soit prêt à inscrire une réponse à l'accusation. Toutes les affaires prêtes à être décidées sans procès ou qui nécessitent une comparution devant un juge prennent place dans les salles d'audience 303, 402 ou 410.

Mois	Salle d'audience	½ journées prévues	½ journées utilisées	Nb moyen d'heures par ½ journée
Avril				
PTC	308	12	12	2,0
Juge	303	3	3	1,8
Juge	402/410	12	12	2,0
Mai				
PTC	308	14	14	1,8
Juge	303	4	4	1,8
Juge	402/410	14	14	1,8
Juin				
PTC	308	13	13	1,9
Juge	303	4	4	1,8
Juge	402/410	13	13	1,9
Juillet				
PTC	308	12	12	2,0
Juge	303	0	0	0
Juge	402/410	8	8	2,4
Août				
PTC	308	15	15	1,8
Juge	303	0	0	0
Juge	402/410	10	10	1,7
Septembre				
PTC	308	12	12	2,2
Juge	303	3	3	1,8
Juge	402/410	11	11	1,9
Octobre				
PTC	308	13	13	1,9
Juge	303	4	4	1,1
Juge	402/410	14	14	1,9
Novembre				
PTC	308	14	14	2,0
Juge	303	3	3	1,3
Juge	402/410	13	13	1,9
Décembre				
PTC	308	11	11	1,9
Juge	303	3	3	1,6
Juge	402/410	9	9	2,4

Annexe I

Utilisation de la Cour : Réponses à l'accusation et décisions visant des adultes en liberté
- Violence familiale seulement

Page 2 de 2

Mois	Salle d'audience	½ journées prévues	½ journées utilisées	Nb moyen d'heures par ½ journée
Janvier				
PTC	308	14	14	1,7
Juge	303	4	4	1,3
Juge	402/410	14	14	1,5
Février				
PTC	308	12	12	2,0
Juge	303	4	4	2,0
Juge	402/410	11	11	1,6
Mars				
PTC	308	13	13	2,2
Juge	303	4	4	1,6
Juge	402/410	13	13	1,7

Annexe J

Utilisation de la Cour : Séances administratives pour affaires de violence familiale et adultes en détention

Sommaire

Des séances administratives sont tenues le 2^e et le 4^e lundi de chaque mois à 14 h dans la salle d'audience 401. Ces séances ont commencé le 12 juin 2006. On y entend toutes les affaires mettant en cause un prévenu adulte ou un accusé de violence familiale en détention qui ne sont pas en état d'être décidées, telles que violation de l'échéancier, désistement d'un avocat en l'absence d'un nouvel avocat, etc., et qui nécessitent l'attention d'un juge.

Mois	Salle d'audience	½ journées prévues	½ journées utilisées	Nb moyen d'heures par ½ journée
Juin				
Juge	401	2	2	2,5
Juillet				
Juge	401	2	2	3,0
Août				
Juge	401	2	2	2,3
Septembre				
Juge	401	2	2	2,0
Octobre				
Juge	401	2	2	1,4
Novembre				
Juge	401	2	2	2,4
Décembre				
Juge	401	2	2	2,8
Janvier				
Juge	401	2	2	2,1
Février				
Juge	401	2	2	1,9
Mars				
Juge	401	2	2	2,0

Annexe K

Utilisation de la Cour - Brandon et ses circuits

		Brandon	Boissevain *Killarney	Minnedosa	Rosburn	Neepawa	Russell	Virden	Waywaysee- cappo	Sioux Valley
		2006- 2007	2006- 2007	2006- 2007	2006- 2007	2006- 2007	2006- 2007	2006- 2007	2006- 2007	2006- 2007
Avril	Séances	40	3	5	1	1	2	3	1	1
	Heures	77,5	5	10,75	1,25	2,25	3	6	3,25	3,50
Mai	Séances	51	2	3	1	2	1	3	1	1
	Heures	115,25	5,5	7	1,5	3,5	2	9	2,75	2
Juin	Séances	52	1	4	1	1	1	6	1	1
	Heures	105	2,25	6	2	3	1,5	11,5	2	3
Juil.	Séances	38	0	1	1	1	1	2	0	1
	Heures	72,05	0	1,75	3,25	1	1,25	4	0	4
Août	Séances	25	1	4	0	0	0	1	1	0
	Heures	45	2	7,75	0	0	0	2	1,25	0
Sept.	Séances	25	2	4	1	1	1	3	1	1
	Heures	36,25	5,25	12,50	1,75	1,75	3	9,5	1	4
Oct.	Séances	49	1	3	1	1	1	3	1	1
	Heures	103,5	3	8,25	1,25	2,75	2,25	7,75	2,25	4,5
Nov.	Séances	35	1	0	1	1	2	3	1	2
	Heures	59,58	2,5	0	3,75	3,25	2,75	9,5	1,25	5,5
Déc.	Séances	38	0	3	1	0	0	3	1	2
	Heures	72,8	0	8	1	0	0	9,75	3,75	5,25
Janv.	Séances	45	2	6	1	2	1	5	1	1
	Heures	86,5	3,75	15	2,25	4,75	4,25	12,75	1,25	4,25
Fév.	Séances	40	1	3	0	1	1	4	1	2
	Heures	55	4,75	4,75	0	2,25	1,5	9,25	2,5	8
Mars	Séances	57	2	3	2	2	1	4	1	1
	Heures	116,25	9,25	7,25	3,75	6	3,25	12,75	1,25	6,5
Nb moyen d'heures par séance		1,91	2,7	2,28	1,98	2,35	2,06	2,59	2,05	3,61
Nb moyen de séances par mois		41,25	1,33	3,25	0,92	1,08	1,0	3,33	0,92	1,17

Aller-retour à Boissevain2,0 heures
 Aller-retour à Killarney2,6 heures
 Aller-retour à Minnedosa1,2 heure
 Aller-retour à Neepawa1,7 heure
 Aller-retour à Rosburn3,2 heures

Aller-retour à Russell4,4 heures
 Aller-retour à Sioux Valley1,0 heure
 Aller-retour à Virden1,9 heure
 Aller-retour à Waywayseecappo3,6 heures

* En 2006-2007 séances combinées avec Killarney

Annexe L

Utilisation de la Cour - Dauphin et ses circuits

		Camperville	Dauphin	Roblin	Swan River	Sandy Bay
		2006- 2007	2006- 2007	2006- 2007	2006- 2007	2006- 2007
Avril	Séances	1	21	2	5	5
	Heures	1	36,5	3,25	8,25	14,25
Mai	Séances	2	26	3	6	3
	Heures	2,5	45,75	6,25	15,25	6
Juin	Séances	3	27	2	4	5
	Heures	3,5	47,75	4	10	11
Juillet	Séances	1	33	2	4	3
	Heures	1,25	36	3,75	9	6
Août	Séances	1	13	2	4	2
	Heures	3	28,75	2,75	9	3
Sept.	Séances	0	17	1	4	2
	Heures	0	31,5	2	7	2,75
Oct.	Séances	2	33	2	4	3
	Heures	4,5	63,5	5,75	8,75	7,25
Nov.	Séances	1	22	1	13	2
	Heures	2	66	2,5	34,5	4,5
Déc.	Séances	1	14	1	2	3
	Heures	1,5	29,5	1,25	4,25	7,25
Janv.	Séances	1	31	2	4	4
	Heures	2,25	51,5	3,5	8,25	11,5
Fév.	Séances	2	23	2	8	4
	Heures	4	39	6	16	7,75
Mars	Séances	2	22	0	5	1
	Heures	5,25	43	0	7,5	0,75
Nb moyen d'heures par séance		2,47	1,84	2,05	2,19	2,05
Nb moyen de séances par mois		1,42	23,5	1,67	5,25	3,08

Aller-retour à Roblin..... 2,4 heures

Aller-retour à Swan River 4,3 heures

Aller-retour à Sandy Bay

Aller-retour à Camperville

3,5 heures

2,5 heures

Annexe M

Utilisation de la Cour - Portage la Prairie et ses circuits

		Portage la Prairie	Amaranth
		2004-2006	2006-2007
Avril	Séances	22	1
	Heures	38,5	1,25
Mai	Séances	30	1
	Heures	62,5	2
Juin	Séances	30	1
	Heures	56,5	3,5
Juillet	Séances	19	1
	Heures	38,5	1
Août	Séances	33	2
	Heures	61,25	3,5
Sept.	Séances	17	4
	Heures	35,75	9
Oct.	Séances	17	1
	Heures	43,5	2,75
Nov.	Séances	24	1
	Heures	49,5	1,25
Déc.	Séances	21	1
	Heures	41,5	2
Janv.	Séances	19	1
	Heures	34,75	4
Fév.	Séances	23	1
	Heures	47,5	4
Mars	Séances	27	1
	Heures	52,25	4
Nb moyen d'heures par séance		1,99	2,39
Nb moyen de séances par mois		23,5	1,33

Aller-retour à Amaranth 4,4 heures

Annexe IV

Utilisation de la Cour - The Pas et ses circuits

		The Pas	Cranberry Portage	Easterville	Flin Flon	Grand Rapids	Moose Lake	Pukatawagan	Snow Lake
		2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007
Avril	Séances	24	1	1	2	1	1	2	0
	Heures	56,5	4	3	2,5	3,5	2	8	0
Mai	Séances	38	1	1	8	1	1	2	1
	Heures	81,5	2	3,5	20,75	5	3,5	9,5	1,5
Juin	Séances	35	1	1	2	1	1	2	0
	Heures	85,5	1	2	4,5	3,5	2,5	8	0
Juil.	Séances	29	1	3	2	1	2	1	0
	Heures	67,5	3,5	7,5	3,75	4,5	5,5	4	0
Août	Séances	23	1	1	4	1	1	2	0
	Heures	57	2,75	2	8,75	4,5	2	4	0
Sept.	Séances	24	2	1	1	1	1	1	1
	Heures	56	7	5	2,5	3	2,5	5,5	0,5
Oct.	Séances	26	1	1	5	2	1	0	0
	Heures	59,5	2	3,5	6,25	9	3	0	0
Nov.	Séances	31	1	1	4	3	1	2	0
	Heures	67,5	3,75	5,5	7,75	9	2,5	10	0
Déc.	Séances	24	1	1	7	0	1	1	0
	Heures	57,5	2,5	4,5	18	0	3,5	7,5	0
Janv.	Séances	38	1	1	2	1	2	1	0
	Heures	95,5	2,75	4,5	3,75	4	6,5	8	0
Fév.	Séances	29	1	0	5	2	1	2	0
	Heures	67	3	0	13	9,5	2,5	10	0
Mars	Séances	34	2	1	3	2	1	1	0
	Heures	87,5	5	4,5	5,75	6,5	5,5	5	0
Nb moyen d'heures par séance		2,36	2,80	3,5	2,16	3,88	2,96	4,68	1,0
Nb moyen de séances par mois		29,58	1,16	1,08	3,75	1,33	1,17	1,42	0,17

Aller-retour à Cranberry Portage2,0 heures
 Aller-retour à Easterville4,5 heures
 Aller-retour à Flin Flon.....2,3 heures
 Aller-retour à Grand Rapids5,5 heures

Aller-retour à Moose Lake3,0 heures
 Aller-retour à Pukatawagan.....2,5 heures
 Aller-retour à Snow Lake4,5 heures

Annexe O

Utilisation de la Cour - Thompson et ses circuits

Page 1 de 2

		Thompson	Brochet	Churchill	Cross Lake	Gillam	God's Lake Narrows	God's River	Lac Brochet	Leaf Rapids
		2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007
Avril	Séances	42	2	2	5	0	3	0	1	2
	Heures	91,5	1,25	2,25	6	0	1	0	2,5	3
Mai	Séances	38	0	0	0	0	3	2	0	0
	Heures	72	0	0	0	0	3,5	3,25	0	0
Juin	Séances	41	0	0	0	0	0	0	0	0
	Heures	79,25	0	0	0	0	0	0	0	0
Juil.	Séances	43	0	0	0	0	0	0	0	0
	Heures	73,5	0	0	0	0	0	0	0	0
Août	Séances	49	0	0	2	0	0	0	0	0
	Heures	85	0	0	2,5	0	0	0	0	0
Sept.	Séances	41	0	0	3	0	2	0	0	0
	Heures	74,75	0	0	1,25	0	1,75	0	0	0
Oct.	Séances	46	0	0	0	3	2	0	0	0
	Heures	94,5	0	0	0	3,25	2,25	0	0	0
Nov.	Séances	69	0	0	0	0	0	0	0	2
	Heures	126,5	0	0	0	0	0	0	0	3,5
Déc.	Séances	35	2	0	0	0	0	0	0	0
	Heures	66,5	1,5	0	0	0	0	0	0	0
Janv.	Séances	51	0	3	4	0	4	2	2	0
	Heures	92,5	0	3,75	2,5	0	5,25	2,25	1,75	0
Fév.	Séances	42	0	0	4	4	4	0	0	0
	Heures	74,25	0	0	3,75	4,5	4	0	0	0
Mars	Séances	47	2	0	1	0	2	0	0	0
	Heures	83,25	3,5	0	,75	0	1	0	0	0
Nb moyen d'heures par séance		1,86	1,04	1,2	0,88	1,11	0,94	1,38	1,42	3,25
Nb moyen de séances par mois		45,33	0,50	0,42	1,58	0,58	1,67	0,33	0,25	0,25

Aller-retour à Brochet2,5 heures
 Aller-retour à Churchill2,5 heures
 Aller-retour à Cross Lake1,0 heure
 Aller-retour à Gillam1,8 heure

Aller-retour à God's Lake Narrows1,8 heure
 Aller-retour à God's River3,0 heures
 Aller-retour à Lac Brochet3,0 heures

Annexe O

Utilisation de la Cour - Thompson et ses circuits

Page 2 de 2

		Lynn Lake	Nelson House	Norway House	Oxford House	Shamattawa	South Indian Lake	Split Lake
		2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007
Avril	Séances	0	2	6	1	0	0	4
	Heures	0	3,5	14	0,5	0	0	4
Mai	Séances	2	0	0	0	0	0	0
	Heures	2,75	0	0	0	0	0	0
Juin	Séances	0	0	0	0	0	0	0
	Heures	0	0	0	0	0	0	0
Juil.	Séances	0	0	3	0	0	0	0
	Heures	0	0	3,25	0	0	0	0
Août	Séances	0	0	2	2	2	0	0
	Heures	0	0	2,25	1,25	2,25	0	0
Sept.	Séances	0	0	2	0	0	0	0
	Heures	0	0	2,75	0	0	0	0
Oct.	Séances	0	0	7	6	4	2	2
	Heures	0	0	14,75	6,75	3,5	4,25	2
Nov.	Séances	0	12	5	0	0	0	4
	Heures	0	18,75	11	0	0	0	2,75
Déc.	Séances	0	4	0	0	0	0	0
	Heures	0	2	0	0	0	0	0
Janv.	Séances	6	0	1	0	0	0	0
	Heures	4,5	0	,5	0	0	0	0
Fév.	Séances	1	2	5	0	0	2	0
	Heures	0,25	1,25	3,75	0	0	8,5	0
Mars	Séances	0	0	3	0	0	0	0
	Heures	0	0	5	0	0	0	0
Nb moyen d'heures par séance		0,83	1,18	1,68	0,94	0,96	3,19	0,84
Nb moyen de séances par mois		0,75	1,67	2,83	0,75	0,5	0,33	0,67

Aller-retour à Leaf Rapids1,0 heure
 Aller-retour à Lynn Lake1,5 heure
 Aller-retour à Nelson House2,0 heures
 Aller-retour à Norway House.....1,2 heure

Aller-retour à Oxford House1,1 heure
 Aller-retour à Shamattawa2,5 heures
 Aller-retour à South Indian Lake1,0 heure
 Aller-retour à Split Lake2,6 heures

Annexe P

Utilisation de la Cour - Winnipeg et ses circuits

Page 1 de 3

		Altona	Arborg	Ashern	Beausejour	Berens River	Bloodvein	Carman	Emerson	Garden Hill
		2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007
Avril	Séances	1	2	2	3	0	1	0	3	1
	Heures	2,25	4	8,5	5,5	0	2,5	0	5,25	1
Mai	Séances	2	1	2	5	1	1	1	2	1
	Heures	4	2,5	4,5	13,5	2,5	3,5	2,25	6,5	1
Juin	Séances	1	1	1	3	1	1	0	3	2
	Heures	2,5	1,25	4,25	6,75	3	5	0	8,5	12
Juil.	Séances	1	1	2	3	0	1	1	3	3
	Heures	0,5	0,75	3,75	7	0	3,5	2,5	9	8
Août	Séances	1	1	2	4	1	1	0	4	3
	Heures	3,5	0,75	2	9,5	3	6	0	9,75	12,5
Sept.	Séances	1	1	1	4	0	1	1	3	0
	Heures	2,75	1,5	1,25	8	0	3	2,25	8,25	0
Oct.	Séances	1	1	1	4	4	1	0	3	4
	Heures	2,25	2	2,5	12,75	14,5	2,5	0	8,5	15,5
Nov.	Séances	1	1	1	3	0	1	1	4	1
	Heures	2,25	2,5	3	8,5	0	2	5,5	12,25	2,5
Déc.	Séances	1	1	4	3	0	1	0	2	0
	Heures	1,75	3	8,25	11	0	2,5	0	5	0
Janv.	Séances	1	1	4	4	2	0	1	3	2
	Heures	0,25	1,5	10	6,25	2,25	0	1	8	4,5
Fév.	Séances	0	1	4	5	1	1	0	3	3
	Heures	0	1,75	7,75	9,5	4	4,5	0	7	10,5
Mars	Séances	1	0	2	4	1	1	1	3	3
	Heures	2	0	5	15,25	4	3	3,25	5,5	13
Nb moyen d'heures par séance		2,0	1,79	2,34	2,52	3,02	3,45	2,79	2,60	3,5
Nb moyen de séances par mois		1,0	1,0	2,17	3,75	0,92	0,92	0,5	3,0	1,92

Aller-retour à Altona2,8 heures
 Aller-retour à Arborg3,0 heures
 Aller-retour à Ashern4,6 heures
 Aller-retour à Beausejour1,5 heure

Aller-retour à Berens River2,0 heures
 Aller-retour à Bloodvein1,5 heure
 Aller-retour à Carman2,0 heures
 Aller-retour à Emerson2,6 heures

Annexe P

Utilisation de la Cour - Winnipeg et ses circuits

Page 2 de 3

		*Fisher Branch	Gimli	Lac du Bonnet	Little Grand Rapids	Lundar	Morden	Morris	Pauingassi	Pine Falls
		2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007
Avril	Séances	3	2	1	1	1	7	0	1	6
	Heures	7,5	1,25	5,5	4	4,5	14,75	0	5	12,75
Mai	Séances	3	4	2	1	1	8	1	0	5
	Heures	8	6,5	5,5	6	1,25	12,66	1,5	0	14,5
Juin	Séances	3	1	1	1	2	5	1	1	5
	Heures	6,5	1	2	3	4	10,25	1	2	20
Juil.	Séances	4	2	1	0	2	7	1	0	6
	Heures	11	4,25	4	0	6,5	16	2	0	17
Août	Séances	3	2	1	2	1	6	1	2	6
	Heures	7,25	3,75	2,5	10,5	2,75	7,75	0,75	5,5	24,5
Sept.	Séances	3	2	2	0	4	8	1	1	5
	Heures	7,75	5,5	4	0	7,75	15,5	1	4	21,75
Oct.	Séances	3	2	1	0	3	6	2	0	6
	Heures	7,75	4	2,5	0	7,75	14,5	3,25	0	15,75
Nov.	Séances	3	1	2	1	0	4	1	2	5
	Heures	9	3	6,75	5	0	12,5	1	5	20,5
Déc.	Séances	3	0	1	0	2	3	1	0	2
	Heures	8,25	0	4	0	4	8	2,25	0	6,5
Janv.	Séances	3	2	1	2	1	7	1	1	5
	Heures	6,5	4,5	4	11,25	1	14,1	2	2,25	16
Fév.	Séances	4	2	1	1	1	7	1	0	6
	Heures	5,25	5	2	4	3	9,8	1	0	12,5
Mars	Séances	3	2	1	1	2	Non terminé	1	2	7
	Heures	7,5	6	2	4	6		4,5	6	24,5
Nb moyen d'heures par séance		2,43	2,03	2,43	4,78	2,43	2,0	1,68	2,98	3,22
Nb moyen de séances par mois		3,17	1,83	3,17	0,83	1,67	6,18	1,0	0,83	5,33

Aller-retour à Fisher Branch4,0 heures
 Aller-retour à Garden Hill3,4 heures
 Aller-retour à Gimli2,4 heures
 Aller-retour à Lac du Bonnet2,7 heures

Aller-retour à Little Grand Rapids2,5 heures
 Aller-retour à Lundar3,0 heures
 Aller-retour à Morden3,1 heures
 Aller-retour à Morris1,7 heure

*Ces statistiques comprennent les séances des coordonnateurs des formalités préliminaires.

Annexe P

Utilisation de la Cour - Winnipeg et ses circuits

Page 3 de 3

		Poplar River	Powerview	Selkirk	Steinbach	St. Martin	St. Theresa Point	Stonewall	Teulon	St. Pierre-Jolys
		2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007	2006-2007
Avril	Séances	1	5	9	6	2	0	2	1	2
	Heures	2,5	11	24,5	11,25	3,75	0	8,75	4,5	5,5
Mai	Séances	0	4	8	6	1	0	2	1	2
	Heures	0	10,5	20,25	12	5	0	4,75	2,5	4,5
Juin	Séances	0	4	11	13	2	1	3	1	4
	Heures	0	16	33	26,75	11,5	4	7,5	1,5	7,5
Juil.	Séances	1	4	8	7	3	0	2	1	1
	Heures	3,5	11,5	20,5	10,05	8	0	6	2,5	4,25
Août	Séances	0	5	11	7	2	0	1	1	4
	Heures	0	21,5	29,75	12,5	3	0	4,5	0,75	8,5
Sept.	Séances	0	4	9	8	1	3	2	1	2
	Heures	0	17,75	24,25	16,5	5,5	14,5	5,25	1,75	5,5
Oct.	Séances	0	6	13	7	1	0	5	1	4
	Heures	0	15,75	27,25	12,05	2,5	0	10	3,5	6,75
Nov.	Séances	0	5	8	8	2	0	2	1	0
	Heures	0	20,5	22,25	15,75	7	0	7,25	2,5	0
Déc.	Séances	0	3	9	5	0	0	1	1	1
	Heures	0	8,75	25,25	9,75	0	0	3	2,5	3,25
Janv.	Séances	1	5	14	6	2	2	2	1	1
	Heures	3,5	16	35,75	13,75	6	6	6	2,5	3,5
Fév.	Séances	0	6	12	7	2	0	2	1	6
	Heures	0	12,5	39,25	15,5	7,75	0	10	2,5	13,5
Mars	Séances	0	8	11	11	2	1	2	1	2
	Heures	0	24,5	28,75	25,75	8,5	6	4,25	2,5	4,5
Nb moyen d'heures par séance		3,17	3,16	2,69	2,0	3,43	4,36	2,97	2,46	2,3
Nb moyen de séances par mois		0,25	4,92	10,25	7,58	1,67	0,58	2,17	1,0	2,42

Aller-retour à Pauingassi.....4,0 heures
 Aller-retour à Poplar River2,5 heures
 Aller-retour à Powerview3,3 heures
 Aller-retour à Selkirk1,0 heure
 Aller-retour à Steinbach.....1,6 heure

Aller-retour à St. Martin6,5 heures
 Aller-retour à St. Pierre-Jolys1,5 heure
 Aller-retour à St. Theresa Point3,5 heures
 Aller-retour à Teulon1,5 heure
 Aller-retour à Stonewall 0,9 heure